

Délibération au Conseil Municipal du lundi 21 juin 2021

Le plan climat de la Ville de Strasbourg : une stratégie renforcée et un plan d'actions au service d'une transition juste et solidaire.

Numéro V-2021-794

I. Une ambition inédite

Strasbourg se veut proactive dans la réalisation des Accords de Paris, des ambitions européennes, régionales et métropolitaines

Afin d'apporter une réponse locale aux enjeux climatiques, la ville de Strasbourg a adopté dès 2009 une démarche volontariste. En décembre 2015, se projetant à l'horizon 2050, elle s'est engagée dans un objectif à plus long terme, lors du Sommet mondial sur le climat « COP21 » de Paris.

A l'occasion de l'élaboration du plan climat de l'Eurométropole, la ville de Strasbourg a renouvelé son engagement en faveur de la transition climatique du territoire et entériné à l'unanimité, en février 2020, un cadre stratégique en cohérence avec les objectifs métropolitains, nationaux et européens. Ce cadre, alimenté par la vaste concertation menée sur le territoire pour l'élaboration du plan climat métropolitain, sert aujourd'hui de base à une stratégie réaffirmée. Par la présente délibération, il sera désormais consolidé et conforté par un plan d'actions ambitieux et concret qui permettra à la Ville de Strasbourg à la fois de tendre vers l'exemplarité en s'appuyant sur la démarche de labellisation européenne Cit'ergie, et de réserver à chaque Strasbourgeoise et Strasbourgeois le choix d'une transition climatique juste au sein d'un cadre de vie sain et solidaire.

La ville de Strasbourg a déclaré l'état d'urgence climatique dès le 4 juillet 2020. Les constats des effets du changement climatique poussent à une mise en œuvre volontariste et rapide de politiques ambitieuses de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), de restauration des ressources naturelles et d'adaptation de notre ville aux impacts désormais réels, mesurables et inévitables, y compris localement, de la crise climatique. À quelques mois de la COP26 de Glasgow, début 2021, la ville de Strasbourg s'est associée à l'Eurométropole de Strasbourg pour rejoindre le réseau de villes et métropoles mondiales déterminées à relever le défi climatique en signant la Déclaration de Paris.

L'Union européenne, tout comme la France dans le cadre de la loi énergie-climat de novembre 2019, s'est engagée à atteindre la neutralité climatique (soit zéro émission nette

de gaz à effet de serre) à l'horizon 2050. Pour se conformer à l'Accord de Paris et s'inscrire dans cette trajectoire de neutralité climatique, l'Union européenne a rehaussé le 21 avril 2021 l'objectif d'une réduction nette de ses émissions de GES, à au moins 55 % d'ici 2030 par rapport au niveau de 1990.

La démarche strasbourgeoise en terme de transition écologique s'inscrit pleinement dans le contexte de l'Union européenne : la Ville se donne pour objectif, dans son nouveau plan climat, de réduire les émissions de GES sur son territoire en reprenant à son compte la nouvelle barre européenne de 55 %.

Par ailleurs, la collectivité se mobilise au sein des réseaux de villes et programmes européens afin de renforcer la place des autorités locales dans les instances de gouvernance transfrontalières et européennes. L'objectif est d'influencer les politiques en matière de transition écologique, d'inspirer de meilleures pratiques, de les expérimenter sur son propre territoire, d'innover et de rayonner par l'exemplarité. L'action de la collectivité se concentre en particulier sur les Eurodistricts et les instances du Rhin Supérieur, le Conseil des Communes et Régions d'Europe, France Urbaine et des réseaux tels qu'*Energy Cities*, ICLEI (*Local Governments for Sustainability*), *Eurocities* et Cités Unies France, le réseau des lauréats et finalistes du label de Capitale verte européenne. La ville de Strasbourg a renouvelé en 2019 son engagement à la Convention des Maires (Convenant of Mayors), initiative qui a vu le jour en 2008 en Europe avec l'ambition de rassembler les collectivités qui s'engagent volontairement engagées à atteindre, voire dépasser les objectifs climatiques et énergétiques de l'UE et qui a aujourd'hui une dimension internationale.

La stratégie climatique proposée vise à placer Strasbourg sur la voie de la neutralité carbone au plus tard en 2050, conformément à la Déclaration de Paris. Pour atteindre cette ambition, elle s'appuie sur une réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle du territoire de la ville pour la décennie à venir. Les modalités associées seront déclinées pour y parvenir en activant les leviers d'une réduction de la consommation énergétique (-30% en 2030 et -55% en 2050), d'un développement des énergies renouvelables (sur la base de l'ambition 100% EnR en 2050 avec une étape intermédiaire en 2030 à 40% d'EnR dans la consommation d'énergie) et d'une adaptation au changement climatique.

II. Une stratégie renforcée

Une stratégie réaffirmée pour une transition « juste »

La notion de « transition juste » figure en préambule des Accords de Paris de 2015, dans la Déclaration de Silésie prononcée lors de la COP24 en 2018, ou encore dans la stratégie nationale bas carbone adoptée en 2020. Faire converger les notions de transition climatique et de justice est une condition impérative pour l'acceptabilité des mesures à engager et l'efficacité de leur mise en œuvre. Les dimensions principales identifiées¹ d'une transition juste gravitent autour d'une justice économique (prise en compte du coût des pollutions, des effets des politiques d'atténuation et d'adaptation, des compensations des

¹ Rapport HCC 2020

dommages...), d'une justice sociale (inclusion sociale, réduction des inégalités dont les inégalités territoriales..) et d'une justice démocratique (qui demande la participation de toutes et tous aux prises de décision). La notion d'équité doit également être intégrée dans les solutions à apporter en intégrant les inégales contributions aux émissions, la variabilité à la vulnérabilité au changement climatique, les différences dans la capacité à s'adapter aux évolutions, etc...

Viser une « transition climatique juste » en intégrant ces différentes acceptions, se donner les moyens d'engager des changements profonds et rapides, agir au plus près des citoyens notamment les plus fragiles, les placer au cœur des processus transformatifs avec une approche territoriale englobant tous les quartiers, sont les fondements qui guident la stratégie climatique réaffirmée par la Ville de Strasbourg.

Une stratégie réaffirmée pour renforcer la résilience aux risques climatiques et sanitaires

A l'échelle planétaire, les six dernières années ont toutes atteint des records de chaleur; l'année 2020 a été la plus chaude en Europe, y compris au cours des mois d'hiver et d'automne, les plus chauds jamais enregistrés. Les vagues de chaleur estivales ont particulièrement impacté notre territoire en 2019 avec deux records absolus de température enregistrés à Strasbourg-Entzheim, le 30 juin (38,8°C) puis à nouveau le 25 juillet (38,9°C). Ces dérèglements liés à l'augmentation des concentrations de GES dans l'atmosphère menacent l'ensemble de la biosphère, affectent les activités humaines et la santé, touchant au premier chef les personnes les plus vulnérables.

Le GIEC définit la résilience² comme la « capacité des systèmes sociaux, économiques et environnementaux à faire face à une évolution, à une perturbation ou à un événement dangereux, permettant à ceux-ci d'y répondre ou de se réorganiser de façon à conserver leur fonction, leur identité et leur structure fondamentales tout en gardant leurs capacités d'adaptation, d'apprentissage et de transformation ».

Cette notion de résilience s'est durement révélée et concrétisée à travers la crise sanitaire de la Covid-19. Des leçons pourront en être tirées pour augmenter nos capacités de résilience aux changements climatiques en intégrant en particulier la notion d'inégalité des populations face à la vulnérabilité, facteur aggravant des chocs externes. Engager une transition juste est un impératif pour anticiper et faire face tant aux risques sociaux, sanitaires que climatiques.

Afin de renforcer la résilience du territoire, la Ville de Strasbourg intègre dans sa stratégie climatique des actions en matière d'atténuation (agir sur les causes du changement climatique en réduisant les émissions de GES), d'adaptation (faire face aux conséquences du changement climatique en déployant une végétalisation massive, un nouvel urbanisme), de gestion d'aléas climatiques tout en visant à promouvoir un territoire de bien-être favorable à la santé.

² 14. GIEC (2019). Glossaire du rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels.

Une stratégie qui s'appuie sur une démarche de transformation écologique mobilisatrice et inclusive

La transformation écologique du territoire doit être une démarche mobilisatrice, partagée et portée par l'ensemble des acteurs du territoire ; la collectivité s'appuie sur une gouvernance dédiée et s'inscrit aux côtés de l'Eurométropole pour faire vivre les instances de participation citoyenne, de mobilisation et d'accompagnement. La gouvernance proposée vise à garantir la mise en œuvre des actions avec, comme fil rouge, l'exemplarité de la collectivité sur les champs relevant de sa sphère de compétence et d'influence et la mobilisation de l'ensemble des actrices et acteurs du territoire.

Le nouveau mandat est marqué par une transformation de la manière d'appréhender et de construire les projets de la collectivité : plus de transparence et de transversalité autour des trois piliers social, écologique et démocratique qui structurent les projets. Côté administration, l'organisation a également été reconfigurée afin de répondre à la feuille de route politique, avec une DGA « Transformation écologique et économique du territoire » qui porte le plan climat dans sa transversalité.

Dans le sillage de la déclaration d'état d'urgence climatique adoptée par la ville de Strasbourg, un appel à la constitution d'une grande alliance réunissant toutes les forces vives du territoire a été lancé en septembre 2020 par la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg. L'Alliance vise à générer une grande dynamique territoriale, à impulser des engagements individuels et collectifs au profit de la question écologique en s'appuyant sur différents dispositifs existants, en cours d'élaboration ou à venir. Les dispositifs de gouvernance et les outils de la participation citoyenne à Strasbourg permettront notamment de renforcer la mobilisation citoyenne autour des enjeux climatiques. Conseil de la participation citoyenne, groupe d'évaluation, comité d'éthique sont des instances garantes d'une démarche de co-construction des politiques publiques. Une approche par territoire sera déclinée afin de rendre visible les initiatives, innovations et bonnes pratiques de chaque quartier en termes de transformation écologique, de mobiliser l'expertise d'usage pour mieux concevoir les actions et faire en sorte qu'elles s'enracinent pleinement. Différents outils sont également mis en œuvre afin de donner aux citoyen.ne.s un droit d'agir, de décider, d'interpeller les élu.es.

Tous les leviers seront ainsi mobilisés pour engager la mobilisation au service de la transition écologique du territoire.

Une stratégie structurée autour de 3 axes

La stratégie vise à garantir une intégration des enjeux climat-santé-biodiversité dans l'ensemble des politiques sectorielles pour une cohérence de l'action publique. Elle décline des objectifs à l'échelle du patrimoine et des services, des compétences et des politiques publiques de la collectivité, ainsi qu'à l'échelle du territoire en vue de réduire globalement l'empreinte écologique. Sur la base d'un diagnostic des enjeux air-climat-énergie, l'ambition climatique de la Ville de Strasbourg se structure autour de trois axes qui intègrent dans leur déclinaison opérationnelle une attention à la réduction des inégalités, la mise en place de solidarités nécessaires, le développement d'un territoire de bien-être

qui renforce sa résilience et se construit autour d'une ambition : celle d'une transformation juste et solidaire.

AXE I - Strasbourg, ville engagée, inclusive et solidaire

Strasbourg se dote d'une gouvernance pour atteindre ses objectifs. Elle entend aussi mobiliser les forces vives – citoyen·ne·s, associations, acteurs économiques, satellites de la collectivité – pour accélérer la transformation écologique et solidaire à toutes les échelles : du local à l'international. La Ville se mobilise aux côtés de l'Eurométropole de Strasbourg pour contribuer au déploiement des politiques en matière énergétique, de développement des énergies renouvelables, de l'habitat avec une volonté de réduire les inégalités et notamment la précarité énergétique (réduction de 15% de la précarité énergétique d'ici 2030). La Ville place l'école et la petite enfance au cœur de ses préoccupations avec un rôle central accordé à l'éducation à l'environnement et aux différentes démarches déployées telle la déminéralisation et végétalisation des cours d'école, la prise en compte des enjeux de qualité de l'air, les rues scolaires, l'alimentation saine et responsable...). Strasbourg affirme également sa volonté de ville nourricière à travers l'auto-consommation et le développement des circuits courts tout en soutenant une politique de prévention et de gestion des déchets tournée vers l'économie circulaire de proximité. La ville de Strasbourg entend encourager le déploiement d'une vision et d'actions concrètes pour nourrir les liens étroits entre culture et écologie, tout comme l'organisation sur son territoire de manifestations éco-responsables.

AXE II - Strasbourg, ville résiliente, qui place la nature au cœur de sa politique d'adaptation au changement climatique

La Ville renforce la fabrique d'un territoire résilient face aux aléas climatiques, en misant sur un urbanisme repensé et des services de mobilités renouvelés au service de la transition climatique et de la promotion de la santé. Strasbourg investit en faveur des écosystèmes naturels afin de renforcer ses capacités d'adaptation et sa résilience tout en menant une politique intégrée de protection de la biodiversité. Elle se fixe précisément comme objectif de tendre vers le « zéro artificialisation nette » et vers un renforcement du bien-être, en prévoyant notamment un accès équitable des citoyen·ne·s à des espaces végétalisés, création d'îlots de fraîcheur, transformation de la ceinture verte en véritable bouclier végétal.

AXE III - Strasbourg, sur la voie de l'exemplarité

La Ville réduit ses émissions de gaz à effet de serre et l'empreinte écologique de ses missions en favorisant une consommation, des comportements, des activités et achats responsables notamment via la révision de son SPASER (Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables). La Ville souhaite promouvoir une restauration responsable et citoyenne avec des exigences toujours renforcés dans les marchés publics l'alimentation scolaire et de la petite enfance. Elle décline des actions d'éco-responsabilité, de sobriété et d'efficacité énergétique tout en développant le recours aux énergies renouvelables en premier lieu pour l'éclairage et les bâtiments et équipements publics de la Ville. Elle se fixe comme objectif de réduire globalement son bilan de gaz à effet de serre de moitié d'ici à 2030. Afin de se placer sur une trajectoire compatible avec

les ambitions de neutralité carbone, elle se dote d'une boîte à outil permettant d'évaluer l'impact carbone des projets qu'elle engage et à terme de sa politique.

La stratégie détaillée fait l'objet de l'annexe 1 de la délibération.

III. Un plan d'actions transversal

Face à l'urgence climatique, un seul mot d'ordre : agir !

Un plan d'actions avec des budgets alloués pour une mise en œuvre accélérée au plus proche des habitant.e.s

La stratégie climatique se décline en un plan d'actions évolutif, amené à être renforcé, avec, pour chacun des 3 axes et des 13 objectifs, des fiches actions détaillant les démarches envisagées pour contribuer à la transition du territoire. Les fiches actions ne contiennent pas toutes le même niveau d'opérationnalité, certaines sont déjà bien engagées et s'appuient sur des délibérations structurantes avec des budgets, livrables, planning et indicateurs associés et d'autres constituent une première esquisse des actions à mener.

Actuellement composé de 125 fiches rédigées par l'ensemble des directions de la collectivité, il a vocation à être mis à jour, enrichi d'actions qui émergeront de travaux citoyens ou encore portées par d'autres structures publiques et privées de la ville de Strasbourg, en complément des engagements s'inscrivant dans le cadre du Plan Climat 2030 de l'Eurométropole de Strasbourg.

Quelques exemples permettent d'illustrer le plan d'actions sur différentes thématiques abordées.

Concernant le développement des énergies renouvelables, la ville de Strasbourg présente un potentiel solaire considérable. L'ambition est de multiplier par près de 5 la puissance du parc photovoltaïque installé sur le territoire de Strasbourg (patrimoine public, industriel et privé) L'investissement est estimé à 24M€ d'ici 2030. Le déploiement de la production photovoltaïque s'appuie sur les grands projets (type parking du Zénith, P+R..), sur les nouvelles constructions et la modification du PLUi, ainsi que sur les projets citoyens (quatre sites déjà proposé par la Ville).

La politique de l'habitat est orientée vers plus de justice sociale : le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) constitue le plus grand projet urbain porté par l'Eurométropole de Strasbourg (1,03 Mds €). Il propose de renouveler le regard sur les quartiers prioritaires et de développer des projets urbains contribuant à la valorisation des territoires en QPV et à la réduction des écarts territoriaux et sociaux, objectifs qui fondent la politique de la ville avec un budget de 149M€ alloué par la seule Ville de Strasbourg. C'est une réponse à la lutte contre la précarité énergétique.

Le projet ESPEX vise à réinventer l'organisation spatiale des espaces extérieurs (25 % de désimperméabilisation des sols) et de reconsidérer leur fonctionnement collectivement afin de transformer la ville existante en ville écologique, résiliente et adaptée aux enjeux climatiques. L'objectif est de transformer 147 ha, via une concertation auprès des 25 000 habitant.e.s des 9600 logements concernés (quartier du Hohberg, Cité de l'III) pour un budget de 25 M€ (bailleurs, Ville, EMS).

La ville de Strasbourg porte une démarche de ville nourricière assurant son soutien au développement des circuits courts de proximité. L'engagement dans le cadre du Pacte de Milan vise une politique publique économique, agricole et alimentaire soutenant la transition écologique et la solidarité. Le projet « Cités fertiles » y contribuera. Il permettra de structurer l'accompagnement à l'émergence de projets hybrides d'agriculture urbaine dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) disposant de potentiels fonciers, y compris en renforcement de la dynamique existante autour des jardins familiaux.

Sur la politique des déchets, Strasbourg se mobilise afin de renforcer le taux de valorisation matière et organique des déchets ménagers et assimilés de l'Eurométropole de Strasbourg (31% en 2019 pour un objectif national de 55% en 2020). Ainsi, une collecte des déchets alimentaires est actuellement expérimentée dans plusieurs quartiers de la ville, mêlant différents modes de collecte, de façon à en optimiser les performances en fonction de la typologie des habitats.

La ville de Strasbourg amplifie sa démarche globale « Santé, Climat, Mobilités » en conjuguant ambition écologique, justice sociale et équité territoriale. La Ville de Strasbourg, engagée dans une ZFE pour le transport de marchandises dans la Grande Ile depuis 2019, continue de déployer une politique de logistique urbaine vertueuse (mutualisation de véhicules professionnels, dernier kilomètre propre...) permettant de réduire le trafic de poids lourds, en dialogue avec les acteurs économiques du territoire. La création de rues scolaires est également entamée et vise d'une part à sécuriser les déplacements actifs et d'autre part à adopter des éco-réflexes dès le plus jeune âge. Par ailleurs, Strasbourg a adopté en mai 2021, un plan piéton 2021-2030 disposant d'une dizaine d'orientations afin de développer la pratique de la marche.

Parmi les stratégies d'adaptation des villes au changement climatique et notamment aux événements de chaleur extrême, la préservation et la densification de la végétation en milieu urbain est une solution particulièrement efficace. Le « plan canopée » approuvé en août 2020 vise à planter massivement de nouveaux arbres (à raison de 1000 arbres / an entre 2020 à 2030) et à renouveler le patrimoine déperissant sur les domaines publics et privés, en lien avec le développement et l'application de connaissances scientifiques nouvelles. Il est doté d'un budget d'1 M€ par an pour la plantation.

Les strasbourgeois.es se mobilisent dans la fabrique de la ville via le Parc naturel urbain (PNU). La deuxième charte du PNU s'étend en deux secteurs « ILL BRUCHE (lancé en 2011) et ILL RHIN. Les PNU sont dotés sur la période 2019-2023 de 7M€ (4M€ Ville - 3M€ Eurométropole).

Le projet de ceinture verte vise à aménager et transformer la ceinture verte en bouclier végétal. Au-delà des limites issues des anciennes logiques militaires (809, ha), il s'élargit à un territoire total de 1400 ha intégrant des promenades, des parcs ou des quartiers-jardins attenants pour jouer ainsi son rôle d'élément fédérateur et moteur du projet de transformation écologique de la ville. L'élaboration d'un Livre Blanc, base d'un schéma directeur paysager d'ensemble sera finalisé à l'automne 2021.

Dans le cadre de la transformation de la ville, le réaménagement des cours d'établissements scolaires et de la petite enfance vise à lutter contre les changements climatiques, réinventer les usages et favoriser l'égalité filles-garçons. La délibération adoptée en novembre 2020 fixe des objectifs opérationnels ambitieux. Après les 3 cours aménagées dès 2020, 7 cours seront traitées en 2021 (1,750 M€) puis une vingtaine d'autres chaque année à partir de 2022 (5M€/an).

La rénovation énergétique du parc bâti (1 200 bâtiments) est un levier majeur pour l'atteinte des objectifs de réduction des consommations et des émissions de GES de la collectivité (facture annuelle 9M€). L'enveloppe financière nécessaire s'élèverait à 385 M € pour la période 2021-2030, (plus de 40% du patrimoine bâti rénové pour une réduction de 40% la consommation d'énergie d'ici 2030). Des travaux de rénovation énergétique sont d'ores et déjà inscrits dans le plan pluriannuel 2021-2025 pour un montant de 158,4 M€ dont 50.6M€ pour les écoles.

Le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) de la Ville est en cours de consolidation avec des critères renforcés. La Ville de Strasbourg a d'ores et déjà renforcé les exigences pour le contenu de l'assiette servie dans la restauration scolaire et petite enfance (11 500 repas/j). Il rehausse la qualité dans les assiettes en lien avec les exigences de la loi EGALIM, renforce la limitation de l'exposition aux perturbateurs endocriniens en généralisant notamment le tout inox et réduit l'impact carbone en augmentant la fréquence des repas végétariens plus qualitatifs.

Le détail du plan d'actions figure en annexe 2 de la présente délibération.

Une agence du climat au service de l'action opérationnelle

Une étape importante dans la réponse à l'urgence climatique et à l'accélération de la mise en œuvre du plan climat a été apportée en avril 2021 par la création de l'agence du climat. L'Eurométropole, les 33 communes et plus de cinquante structures, partenaires historiques, institutionnels ou associatifs, ont été invitées à participer activement à sa création. Conçue comme un guichet des solutions en matière de mobilités, d'énergie, de nature et de consommation durable sur le territoire métropolitain, l'agence du climat déploiera dès la fin de l'été 2021 des actions d'accompagnement auprès des ménages et des entreprises, des communes. Dès l'ouverture de l'adhésion, la Ville de Strasbourg rejoindra les membres de l'agence du climat visant à mettre en œuvre une écologie pragmatique, solidaire et de proximité qui permettra aux habitant·e·s et aux entreprises du territoire de participer à cette dynamique collective.

IV. De solides fondations financières, managériales et organisationnelles

Des financements diversifiés : un gage de réussite de la transformation écologique

Les actions à déployer nécessitent des capacités de financement importantes. Innover et diversifier les modes de financement sont un enjeu majeur pour réussir la transition écologique du territoire. Il s'agit de monter en compétence sur l'ingénierie financière et rechercher des sources de financement complémentaires.

La Ville et l'Eurométropole se mobilisent pour bénéficier de co-financements notamment via l'Agence de l'Eau Rhin Meuse (Contrat de Territoire « Eau et Climat » 32,2M

€), l'ADEME, (contrats d'objectifs sur l'économie circulaire et les déchets, le fonds Air Mobilité dispose d'une enveloppe de 2 M€, le fonds Air Bois - près d'1 M€), la Région Grand Est (Climaxion), le plan de relance, des appels à projets type AACT'AIR ou ACTEE (avec des co-financements issus de certificats d'économie d'énergie) ou « Territoire zéro déchet, zéro gaspi ». Les fonds européens constituent des leviers financiers majeurs pour accélérer la transition, encore insuffisamment mobilisés au sein de la collectivité. La Ville de Strasbourg s'engage via la création d'une cellule recettes, dédiée à l'accompagnement des directions pour le montage, le suivi et le pilotage des dossiers de financement, notamment en matière de projets européens.

Strasbourg encourage également le développement de projets citoyens, notamment pour les énergies renouvelables et a engagé des réflexions pour soutenir la compensation carbone volontaire locale, démarche consistant à financer un projet dont l'activité permet de séquestrer du carbone ou d'éviter des émissions de GES.

Le budget : un reflet de la cohérence des politiques publiques

La construction puis le vote du budget sont des moments clés où s'incarne concrètement la politique climatique d'une collectivité territoriale. Disposer d'une analyse du budget sous les différents prismes permet de nourrir les débats budgétaires et de questionner les dépenses.

Une analyse climat du budget : suite à l'expérimentation menée en 2019, la Ville et l'Eurométropole ont appliqué la méthode d'évaluation carbone du budget des collectivités, élaborée par l'Institut de l'économie pour le climat (I4CE). L'analyse, appliquée à la section d'investissement du budget primitif 2021 est présentée dans la notice budgétaire. Ce premier regard sur le budget est un indicateur du fléchage « climat » des dépenses (la méthode vise à répondre à une unique question : est-ce que la dépense inscrite sur cette ligne permet de faire baisser les émissions de GES). Il illustre les marges de progrès. Il fera l'objet d'un suivi régulier. Une image du budget plus globale sur les autres enjeux du plan climat, établie selon une méthodologie étayée, serait un précieux outil de pilotage des politiques publiques mais celui-ci reste à développer. La Ville sera attentive à déployer ce type de méthode dès qu'elle sera opérationnelle.

Un budget « ODD compatible »: les Objectifs de Développement Durable recouvrent l'intégralité des enjeux du développement durable habituels, tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau, sans oublier les questions sociales telles la pauvreté, la faim, ou l'éducation ou les questions économiques. Les ODD intègrent également les conditions de leur mise en œuvre : par l'égalité des genres, la résilience, la consommation et la production responsables, la paix, la coopération. La ville et l'Eurométropole de Strasbourg ont décidé de territorialiser ce cadre des ODD. Une répartition des dépenses par ODD (en ajoutant un ODD 18 pour la culture) a été menée pour le budget primitif 2021 section investissements. Par ailleurs, la ville et l'Eurométropole devraient participer au programme de l'OCDE pour les villes pilotes pour la mise en œuvre des ODD.

Cit'ergie : un cadre d'action, de suivi et d'évaluation pour la mise en œuvre du plan climat et pour activer tous les leviers de la collectivité en matière de transformation écologique

Un référentiel de management

Le référentiel Cit'ergie déployé par l'ADEME est à la fois une démarche qualité et un label à trois niveaux (Cap Cit'ergie, Cit'ergie et Cit'ergie Gold), récompensant pour 4 ans la politique énergétique et climatique d'une collectivité. Déclinaison française du label *European Energy Award*, cette reconnaissance a été accordée à plus de 1600 collectivités européennes, dont 219 collectivités territoriales françaises. Programme de management transversal de l'action « climat-air-énergie », Cit'ergie apporte un renfort opérationnel aux démarches de planification, en offrant une grille d'évaluation normative des actions réalisées, mais aussi en réinterrogeant l'organisation de la collectivité pour lui permettre de gagner en efficacité et d'élever son niveau d'exigence de qualité sur les projets qu'elle entreprend. Cit'ergie constitue ainsi à la fois : une démarche d'évaluation objective de l'état d'avancement au regard des meilleures pratiques, une labellisation valorisant à l'externe l'engagement de la collectivité et un outil structurant en interne la mise en œuvre opérationnelle de la politique « climat-air-énergie », dans une logique d'amélioration continue.

Première demande de labellisation Cit'ergie mi-2021

Pour suivre et évaluer la performance de sa politique « climat-air-énergie » dans la durée, la Ville de Strasbourg s'appuie sur la démarche Cit'ergie, dans laquelle elle s'est engagée en 2018 de concert avec l'Eurométropole de Strasbourg. L'engagement des collectivités est évalué selon 6 domaines stratégiques : le développement territorial et les outils de planification ; la performance énergétique du patrimoine bâti ; les politiques en matière d'approvisionnement énergétique, de gestion de l'eau et des déchets ; la politique de mobilité ; l'organisation interne ; la communication et les coopérations.

La performance mesurée porte sur les moyens que se donne la collectivité pour atteindre ses objectifs : stratégie délibérée, pilotage technique et politique, moyens financiers alloués aux différents domaines, résultats obtenus selon un référentiel comportant 61 mesures et plus d'une centaine d'indicateurs.

Avec l'appui de conseillers externes, un premier état des lieux a été consolidé afin que la collectivité puisse être audité au cours de l'été 2021 pour obtenir, conjointement avec l'Eurométropole de Strasbourg, le label Cit'ergie, sur la base du nouveau référentiel 2021. En déposant leur candidature, telle que validée par délibération du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 19 décembre 2019 et du Conseil Municipal du 10 février 2020, la Ville et l'Eurométropole ambitionnent de rejoindre le cercle des collectivités françaises labellisées « Cit'ergie » en 2021, ce qui signifierait qu'elles auraient accompli entre 50% et 75% de leur potentiel d'action.

Une démarche d'amélioration continue, garante de transparence

Passée la phase de labellisation initiale, Cit'ergie aura vocation à assurer un suivi régulier de l'avancée des actions. La collectivité se fixe l'exigence d'établir et de diffuser annuellement un bilan de l'avancée de son plan climat avec la publication d'un baromètre de la transformation. Au-delà des indicateurs propres à la démarche Cit'ergie, ce baromètre sera complété par les indicateurs reflétant les ambitions d'une transition climatique juste, renforçant les volets social et démocratique. Par ailleurs, ce baromètre alimentera le rapport de développement durable ainsi que le rapport à établir tous les deux

ans pour la Convention des Maires quant à la mise en œuvre du programme d'actions et d'évolution des indicateurs au regard des objectifs de l'Union européenne.

La Ville, aux côtés de l'Eurométropole de Strasbourg, vise à atteindre la labellisation Cit'ergie Gold au plus tard en 2030 (plus de 75% de son potentiel d'action accompli).

Ce nouveau cadre stratégique assorti d'un plan d'actions multisectoriel et évolutif va permettre de propulser Strasbourg dans un court et moyen terme où va se jouer et devoir s'accomplir la transformation écologique du territoire, pour et avec ses forces vives. Élaborés au plus près des réalités locales, l'un comme l'autre montrent une collectivité qui tend vers des modes de fonctionnement exemplaires, mais aussi ouverte à des perspectives et des solutions plus larges, qu'elles soient métropolitaines, régionales, nationales, européennes ou internationales. C'est dans cette richesse des approches que la ville de Strasbourg, après avoir reconnu le climat comme une affaire urgente, entend endosser pleinement ses responsabilités.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil

*Vu la délibération relative à la stratégie « air énergie climat » (incluant le lancement de Cit'ergie) du 27 février 2017,
Vu la délibération relative à la stratégie « air énergie climat » du 20 février 2020,
Vu la déclaration d'état d'urgence climatique du 4 juillet 2020,
Sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré*

approuve

- les orientations du plan climat*
- les objectifs fixés pour le territoire aux horizons 2030 et 2050*
- la stratégie et le plan d'actions tels que présentés en annexe de la présente délibération et consultables également sous le lien :*
<https://partage.strasbourg.eu/easyshare/fwd/link=2gtALlIWrl8MbFCDINY9B>
- le développement et le déploiement d'outils garants de la trajectoire de réduction des émissions de GES*
- les modalités de mise en œuvre, de gouvernance et de mobilisation des acteurs du territoire*
- le dépôt du dossier de candidature, au nom de la Ville de Strasbourg avec l'Eurométropole de Strasbourg, en vue de la labellisation Cit'ergie unique auprès de la Commission Nationale du Label*

décide

- la mise en œuvre du plan d'actions,*
- la poursuite de la mobilisation des actrices et acteurs du territoire,*

ordonne

- *les inscriptions budgétaires correspondantes pour 2021 : 40 000€ (fonctionnement) sur la ligne Ville / PL00A / fonction 758 / nature 617 pour le développement et le déploiement d'outils garants de la trajectoire de réduction des émissions de GES,*

autorise

la Maire ou son/sa représentant-e :

- *à accomplir et signer tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*